

Département de l'Ardèche

Canton de Privas

Commune de Lyas

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

Portant réglementation du stationnement

Modification arrêt de bus scolaire au Petit Tournon dans le sens Privas-Lyas

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2122-28 et R 610-5 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Voirie routière, et notamment l'article L113-1 et les suivants ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-8, R et R417-10 et R417-12 ;

Vu la demande formulée par l'entreprise ABC BOIS représentée par M. Farid BOUAZZA en date du 4 février 2026 ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des enfants au Petit Tournon, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE :

ARTICLE 1

Afin de permettre à l'entreprise ABC BOIS d'effectuer en toute sécurité les travaux de réfection de la toiture au 5-7 avenue du Moulin à Vent, l'arrêt de bus scolaire situé au 7 avenue du Moulin à Vent est déplacé au 1 Place de la République à Lyas à compter du 2 mars 2026 pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2

L'arrêt et le stationnement de tout véhicule est interdit sur l'emplacement précité, excepté pour le bus scolaire et le taxi scolaire dans le sens Privas-Lyas.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R417-10 et R417-12 du code de la route.

ARTICLE 3

Les prescriptions imposées par le présent arrêté sont portées à la connaissance des conducteurs des véhicules par une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sur la commune de Lyas.

ARTICLE 5

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

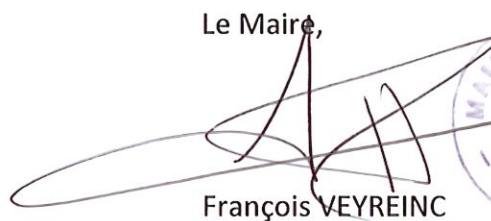
- Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique de l'Ardèche à Privas,
- M. le Maire de Lyas,

Copie sera adressée pour information :

- Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche : transports@privas-centre-ar-deche.fr,
- Société transport GINHOUX à Privas : responsable.privas@ginhoux.com

Fait à LYAS, le 23 février 2026

Le Maire,



François VEYREINC

